

**Embargo: mardi, 8 avril 2014, 11h15**

## **«avenir spécial»: l'immigration sous contrôle**

**Après les votations sur l'immigration de masse se pose la question comment un contrôle de migration basé sur le contingentement peut être réalisé. La nouvelle édition d'«avenir spécial» analyse et évalue des instruments basés sur une approche tenant compte des charges de gestion et des prix. La comparaison montre que les adjudications sont la solution la moins mauvaise.**

Le 28 février, Avenir Suisse a présenté une idée pour la mise en œuvre de l'initiative contre «l'immigration de masse» qui se fonde sur l'objectif global de la réduction de l'immigration, mais basé sur une réalisation au cours des dix ans qui viennent. Selon cette proposition, des contingents seront seulement introduits si, après cinq ans, l'évolution a dépassé le seuil fixé. Dans ce cas, il se pose donc la question comment des contingents «strictes» peuvent être mises en place dans la vie pratique. La nouvelle édition d'«avenir spécial» offre un outil d'analyse pour les différents instruments possibles, compare leurs avantages et désavantages et les évalue. En plus, la publication discute de différentes approches concernant la détermination quantitative des contingents et le rôle des frontaliers, du regroupement familial et de la priorité aux Suisses.

### **Contingents fixés sur la base de règles**

C'est n'est pas une surprise que l'analyse des instruments courants dans la pratique ou discutés en théorie pour le contrôle de l'immigration montre que chacun d'entre eux présente de sérieux inconvénients (cf. tableau). La seule fixation des contingents est un processus politique difficile. Pour soustraire ce processus aux tentatives possibles de pression de tout groupe d'intérêt, il est recommandé de définir les contingents sur la base de règles. Ils pourraient, par exemple, être fixés en fonction de la conjoncture. En outre, il faudrait restreindre le nombre de contingents partiels car une telle différenciation ouvre le passage à tous les intérêts particuliers. Un autre point négatif des instruments «stricts» est leur importante charge administrative. Parmi les instruments présentés ici (système à points, redevances, adjudications, fonds pour la migration), le système à points est considérée comme la méthode la moins adéquate, en tout cas dans sa forme pure. La raison principale en est qu'il ne permet pas une orientation de l'immigration vers les besoins de recrutement des entreprises suisses. D'ailleurs, ce ne sont pas les employeurs qui décident sur les immigrés, mais des critères moins formels.

**Les avantages des adjudications**

Inspirée d'une idée de la théorie dite du club, un système basé sur la perception d'une redevance pour l'immigration prend déjà une meilleure position dans le classement. Les inconvénients de l'instrument sont le danger inhérent d'une influence du prix par motivation politique, ainsi qu'un manque de contrôle sur le nombre de personnes qui immigreront, et donc l'orientation insuffisante vers les objectifs annuels précis. Par contre, le modèle à adjudications rend possible ce genre de contrôle quantitatif des immigrants. Dans un tel processus d'adjudication, les immigrants potentiels (ou leurs employeurs) offrent la somme qu'ils sont prêts à payer pour l'obtention d'un permis d'immigration. C'est cet instrument qui obtient le meilleur résultat, ou du moins, le moins mauvais. Il permet non seulement de diriger systématiquement l'immigration dans les secteurs à forte création de valeurs, mais poursuit au même temps des buts politiques et sociales de l'immigration. Toutefois, l'instrument ne peut faire valoir ses avantages relatifs que si l'on s'abstient de différenciations. Le plus efficace serait de réaliser une adjudication seulement pour un contingent national global ou, à la rigueur, pour un tout petit nombre de sous-contingents. Par contre, plus on veut utiliser les adjudications pour une régulation subtile, plus on se rapproche presque nécessairement des méthodes plus bureaucratiques.

**Les frontaliers font partie de la solution**

Trois thèmes transversaux traversent tous les différents instruments. Le premier est la question de savoir si et, le cas échéant, comment les frontaliers doivent être pris en considération dans le contingentement. Avenir Suisse est clairement d'avis que les frontaliers offrent une opportunité d'atténuation de la politique d'immigration. Ils ne sont pas des immigrants et ils sollicitent uniquement l'infrastructure des transports (que les pendulaires intérieurs sollicitent également). En revanche, ils ne jouent pratiquement aucun rôle dans tous les autres problèmes dont l'immigration est accusée. Ils ne devraient donc pas être contingentés. Un deuxième thème transversal est le regroupement familial. Il va de soi qu'en plus d'une politique d'immigration plus rigide, il serait intéressant de modifier le mélange d'immigration, à savoir favoriser le marché de l'emploi au détriment du regroupement familial. Cela serait relativement facile à réaliser en termes d'instruments basés sur des prix (redevances, adjudications) et du système à points, sans pour autant toucher au principe du regroupement familial. Un troisième thème transversal est celui de la priorité des indigènes. Dans toutes les solutions proches du marché (redevances, adjudications, fonds), il est inutile de tenir spécialement compte de cette priorité, car la disposition des employeurs à payer montre déjà qu'ils n'ont pas trouvé pour un poste donné un national équivalent, mais meilleur marché.

---

**Instruments de contrôle de l'immigration: adjudications avantageuses**

*Une comparaison des instruments de contrôle de l'immigration montre que les adjudications sont la moins mauvaise solution. L'efficacité des adjudications dépend de leur aménagement: une différenciation trop fine des adjudications – par exemple par (sous)-branches ou cantons – en amoindrit les avantages.*

	Système à points	Redevances		Adjudication		Fonds de migration (associé à une taxe indiff.)
		Avec différenciations tarifaires	Sans différenciations tarifaires	Différenciée par secteurs / régions	Sans différenciation	
Faible charge administrative pour les entreprises, immigrants, autorités			●		●	
L'immigration est surtout dirigée vers les secteurs à forte création de valeur (→ objectif économique)		●	●●	●	●●	●●
Prise en compte des besoins en main-d'œuvre de tous les secteurs (→ objectif politique)	●	●●		●●		
Faible incidence de lobbying par des parties intéressées			●		●●	●
Permet un contrôle précis du nombre d'immigrants (compatibilité avec les contingents)	●			●●	●●	
Possibilité d'intégration du regroupement familial du contrôle de l'immigration	●	●	●	●	●	●
Mise en œuvre non bureaucratique, transparente, de la préférence nationale		●●	●●	●●	●●	●●
Communique des incitations à une intégration sociale à long terme	●	●	●	●	●	●●

Source: Avenir Suisse

Exact ●●● Plutôt exact ●●

Petit-déjeuner pour la presse: Mardi, 8 avril 2014, entrée à partir de 8h30, début à 9h15, chez Avenir Suisse, Rotbuchstrasse 46, 8037 Zurich

Publication: «avenir spécial» sur l'immigration sous contrôle, publication spéciale du bulletin d'information «avenir actuel», avril 2014, en supplément ou en ligne à partir de 11h15:

<http://www.avenir-suisse.ch/fr/36655/limmigration-sous-controle/>

Pour plus d'informations: Dr. Urs Meister, chef de projet, [urs.meister@avenir-suisse.ch](mailto:urs.meister@avenir-suisse.ch), 044 445 90 09; Dr. Patrik Schellenbauer, chef de projet, [patrik.schellenbauer@avenir-suisse.ch](mailto:patrik.schellenbauer@avenir-suisse.ch), 044 445 90 11